



# INDICE DE RÉFLECTANCE SOLAIRE

L'indice de réflectance solaire (IRS) est une valeur qui combine les mesures de la réflectance solaire et de l'émission énergétique d'une surface. L'IRS indique la capacité d'une surface à réfléchir la lumière (réflectance) et à libérer le rayonnement solaire absorbé (émission énergétique). Plus l'IRS est bas, plus le matériau sera susceptible de devenir chaud au soleil. Les surfaces dont l'IRS est élevé aident à réduire les îlots de chaleur urbains qui entraînent, par conséquent, l'augmentation de la pollution et de la consommation énergétique occasionnée par l'utilisation accrue des systèmes de climatisation.



COULEUR ET TYPE DE PIERRE	RÉFLECTANCE SOLAIRE INITIALE	INDICE DE RÉFLECTANCE SOLAIRE	EXCÈDE LES EXIGENCES DE LEED® 2009 ET DE LEED® V4
1 - Calcaire <b>INDIANA LIMESTONE - FULL COLOR BLEND™</b>	0,47	54	✓
2 - Granite <b>CALEDONIA™</b>	0.29	31	✓
3 - Granite <b>WOODBURY GRAY™</b> (USA) Granite <b>STANSTEAD GREY™</b> (CANADA)	0.44	49	✓
4 - Marbre <b>GEORGIA MARBLE™ PEARL GREY™</b>	0.54	59	✓
5 - Marbre <b>GEORGIA MARBLE™ WHITE CHEROKEE™</b>	0.59	70	✓

		INITIALE	APRÈS 3 ANS
Toutes les applications (sauf les toitures)	LEED® 2009	Indice de réflectance solaire (IRS)	29
	LEED® V4	Réflectance solaire	0,33
			S/O
			0,28

L'indice de réflectance solaire (IRS) a été calculé conformément à la norme ASTM E1980, Standard Practice for Calculating Solar Reflectance Index of Horizontal and Low-Sloped Opaque Surfaces, avec un facteur de convection de 12 W/m<sup>2</sup> °C (pour une vitesse de vent moyen) et une émission énergétique de 0,9 (pour les matériaux de construction opaques et non métalliques).

\*Le calcul des indices de réflectance solaire (IRS) a été effectué par CTLGroup, une société enregistrée sous le nom de Construction Technology Laboratories Inc.